

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### Autorisation environnementale

#### Installation soumise à autorisation administrative au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Sessenheim sur le ban communal de Sessenheim et les travaux de pose de canalisation de transfert entre les communes de Soufflenheim, Sessenheim et Stattmatten.

L'enquête sera ouverte le **lundi 11 février 2019** et durera 33 jours, soit jusqu'au **vendredi 15 mars 2019** inclus en mairie de Sessenheim.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Christian BARRIÈRE, Colonel de l'Armée de Terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de Sessenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, en mairie de Sessenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique « *Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) – Station de Traitement des Eaux Usées de Sessenheim* ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Sessenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Sessenheim, 2 Place de la Mairie, 67770 SESSENHEIM,
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : [pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « SDEA - STEU de Sessenheim ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables à la mairie de Sessenheim.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à la mairie de Sessenheim aux jours et heures suivants :

- lundi 11 février : 13 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 21 février : 13 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 1<sup>er</sup> mars : 13 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 15 mars : 13 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Sessenheim, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°101) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Agnès MASSON, Chef de Projets Études au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle, responsable du projet :

- soit par courrier à son attention à l'adresse : SDEA – Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim – CS 10020 - 67013 STRASBOURG Cedex
- soit par mail : [agnes.masson@sdea.fr](mailto:agnes.masson@sdea.fr) .

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

\* \* \*